Compte rendu de la réunion du conseil de quartier du Val Saint André du 3 novembre 2026

Ce conseil de quartier présidé par Eric Chevalier a réuni une vingtaine de représentants d'associations (notamment le CIQ Cézanne Torse , le CIQ Arc de Meyran et le centre info Torse) et d'organismes représentatifs du quartier (lycées et écoles , commerces ..) ainsi que plusieurs élus et services de la ville . Ménélik était aussi présent

I Point d'information par Ménélik sur les travaux en cours sur la Torse et le bois de la Cortésine.

Le diaporama joint rappelle d'abord l'objet de ces travaux et la concertation qui a eu lieu en juin avec les associations et à l'automne avec les diverses administrations concernées. Le rendu de cette large concertation sera effectuée en janvie 2027. Les représentants de Ménélik ont insisté sur les points importants de cette opération : passage à aménager sur le Baret , traitement adapté pour la prairie humide située dans le parking de délestage, rénovation de la mare aux canards qui présente une riche biodiversité, volonté de redonner de l'espace à la Torse au niveau du terrain de rugby en prévoyant un profil plus doux pour les berges, nécessité de trouver une solution de remplacement adaptée pour les platanes qui seront abattus fin novembre et dont les souches devront aussi être enlevées.

Le CIQ Cézanne Torse a rappelé que ces divers points étaient prioritaires pour lui en particulier la passerelle piétons - cyclistes sur le Baret que le maire s'est engagé à mettre en œuvre au cours de la présente mandature , l'assainissement de l'ancien parking de délestage dont la maire a confirmé la fermeture définitive en mars 2026 ainsi que le nettoyage demandé depuis longtemps de la mare aux canards.

Suite à deux interventions portant sur les problèmes posés par les chiens dans la promenade de la Torse, Mr Lucciardi,directeur du département espace urbain et proximité, a indiqué qu'une réflexion était en cours pour actualiser le protocole actuellement existant qui n'est apliqué que très partiellement et qui ne satisfait que peu de monde .

II Point sur la sécurité

Le diaporama joint recense de manière détaillée l'activité des polices nationale et municipale dans ce domaine : nuisances sonores, cambriolages, contraventions, mise en fourrière, poste de police mobile présent les lundis après-midis, participation citoyenne …

Le CIQ Cézanne Torse rappelle d'abord que la question des nuisances sonores a fait l'objet de très nombreuses remontées et a donné lieu à une pétition . Il précise que c'est en particulier les nuisances sonores en pleine nuit qui interrogent les habitants et demande quelle est la règlementation en la matière. Aucune réponse n'est donnée à ce sujet .

Le CIQ évoque ensuite la question de la sécurité des piétons qui n'est pas bien assurée dans la rue du RICM et dans l'avenue des Ecoles militaires le long de la piscine et indique qu'il est en attente de l'examen des propositions raisonnées faites par les 3 CIQ concernés (Cézanne Torse , Pont de Béraud et Nord Est) à ce sujet dans un courrier envoyé à la mairie début juillet . Il évoque aussi le sujet prégnant de la sécurité incendie totalement absente dans la promenade du Roc Fleuri. Il rappelle que l'existence à cet endroit d'un réseau de la Société du Canal de Provence mais dont le débit ne répond pas aux normes exigées par le service incendie peut constituer un élément de réponse à condition qu'un travail en commun soit entrepris entre les services municipaux et la SCP. Il mentionne enfin les questions de sécurité posées par la prolifération des sangliers dans le quartier y compris en plein jour. L'installation de poubelles solides dans la

promenade de la Torse et l'affichage de panneaux détaillant les gestes à faire sont des initiatives utiles et bienvenues mais qui ne règlent pas la question au fond. Le CIQ pose la question de la mise en place de battues administratives .

En réponse , Mr Chevalier indique qu'une réunion de travail sera organisée sur les aménagements à apporter au RICM. S'agissant de la sécurité incendie du Roc Fleuri , il est indiqué que la défendabilité de cet endroit fait partie des priorités de la mairie. Pour ce qui concerne les sangliers, Mr Lucciardi indique que des battues administratives ont été organisées par la préfecture dans le pays d'Aix (11 au total) et précise qu'une nouvelle règlementation vient d'être mise en place par le service concerné de la préfecture qui prévoit qu'en cas de problème , que le dossier sera instruit par le service de la cause animale de la mairie . L'appréciation de ce service conduira ensuite soit à laisser l'affaire en l'état , soit à déclencher une battue administrative .

Le réprésentant du lycée Zola a évoqué des problèmes liés aux caméras de surveillance dont l'une est , selon les services , mal positionnée et ne sert à rien. Il mentionne aussi sa préoccupation quant à l'usage inadéquat qui a été fait récemment des poubelles qui servent à bloquer le lycée. Mr Lucciardi a indiqué à ce sujet qu'une réunion avec l'ensemble des lycées a conduit à recommander à ne pas sortir les poubelles mais que parfois celles-ci sont acheminées par les lycéens depuis des résidences privées….

Cette question est aussi évoquée par la représentante des parents d'élèves s'agissant des poubelles des écoles et des crèches. Mr Lucciradi reconnaît qu'il s'agit d'une question complexe qui n'est pas bien règlée lorsque celles-ci restent dehors le mercredi et les week end .

Le passage piéton sur le cours Gambetta est aussi évoqué par plusieurs intervenantes car il est considéré comme dangereux . Pour la mairie , tous les aménagements possibles ont été effectués (couleur différente

du bitume , panneaux …) mais il est difficile de lutter contre l'incivisme de certains conducteurs sauf à multiplier la présence de certains policiers à cet endroit.

Le CIQ Arc de Meyran évoque par ailleurs les problèmes de sécurité posés aux piétons qui circulent à l'heure de la tombée de la nuit.

III Point sur les travaux effectués dans les équipements publics du quartier.

Le diaporama joint recense les nombreux travaux effectués dans les équipements publics du quartier (y compris celles d'un faible montant) . Il évoque aussi une initiative intéressante et utile qui vise à installer des panneaux solaires sur certains bâtiments.

Le CIQ Cézanne Torse évoque les barrières de chantier posées devant le petit parking de la piscine depuis mars 2024 qui déparent l'environnement de cette dernière et demande des précisions sur le calendrier de la promenade piétons - cyclistes le long de l'Oliveraie et sur la poursuite de la piste cyclable des Déportés jusqu'au cours Gambetta.

En réponse , Mr Chevalier indique , s'agissant de la piscine , qu'il y a aussi la nécessité de tenir compte des besoins en matière de stationnement de certaines associations sportives (notamment celle du warter polo) qui ont été sous estimés par certains intervenants. Pour ce qui concerne la promenade située le long de l'Oliveraie dont le coût de 1, 5 M€ , il est confirmé que ces travaux seront effectués en 2027 et il est précisé que le projet de piste cyclable vers Gambetta fera l'objet d'une pré-étude en 2027.

IV Echanges

La question de la mise en place d'un stationnement payant sur les parkings du centre commercial du Val Saint André est évoqué par une commerçante. Mr Chealier répond qu'une telle opération est effectivement étudiée pour faciliter la rotation des véhicules sur ces

parkings . Elle consisterait à prévoir une telle disposition entre 8h et 12h et entre 14h et 18h avec une franchise à déterminer (de 1 h ou 1h30).

En dernier lieu , Mr Chevalier évoque le projet de BHNS Malacrida Val Saint André. Il indique d'abord avec force que ce projet d'un montant de 15M€ qui date d'une délibération du conseil métropolitain de 2023 ne constitue aucunement la priorité en matière de transport pour la maire d'Aix qui privilégie le BHNS en direction du PAAP et des Milles . Il indique aussi que ce dossier n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucune concertation approfondie avec les habitants du quartier et que les documents mis en circulation jusqu'à présent ne tiennent notamment aucun compte des besoins des commerçants et sont fondés sur des transferts de foncier trop importants. Il demande qu'une vraie concertation ait lieu à ce sujet.

Michel Braunstein